

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 16 février 2015**

**19 h mairie, salle consulaire**

Le lundi 16 février 2015, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

**Présents** : Josiane Mouchet, Pierre Artique, Chrystelle Beurrier, Roger Béchet, Denise Gignoux, Philippe Bertrand, Bernard Meillasson, Philippe Delerce, Christophe Coste, Coralie Marmot,

**Excusés** : Christian Trémoulet, Carole Dinger (pouvoir à Pierre Artique), Laurence Lassort (pouvoir à Josiane Mouchet)

**Absente** : Cécilia Mota

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	11
Nombre de votants	13

Date de convocation du conseil municipal	9 février 2015
--	----------------

Le maire ouvre la réunion à 19 h 03.

Philippe Delerce est désigné en tant que secrétaire de séance

Le maire demande de rajouter à l'ordre du jour l'organisation des élections départementales et le vote d'une aide exceptionnelle à Cynemajeunes.

### **I/ Compte rendu de la séance du 12 janvier 2015**

Sans remarque formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **II/ Décision du maire, recours contentieux contre le zonage A/B/C**

Le maire rappelle au conseil que la communauté de communes du Bas-Chablais a décidé d'engager une procédure contre l'Etat afin de défendre les intérêts de 9 de ses communes membres concernées par le classement des zones A/B/C, classement qui détermine le montant des aides versées au profit de la construction de logements aidés.

Excenevex a été déclassée en zone B2 et sollicite donc son retour en zone B1, plus favorable.

Pour ce faire, il a décidé d'autoriser la CCBC à choisir comme conseil maître Blancpain à Paris.

En application de la délégation que le conseil municipal lui a faite le 3 avril 2014, le maire tient les élus informés de cette décision.

### **III/Groupement de commandes d'achat d'électricité, convention avec le Syane 74**

Le maire explique au conseil municipal que la directive européenne 2009/73/CE du parlement européen et du conseil européen du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, autorise la mise en concurrence pour acheter de l'électricité et des services associés.

Ainsi, le Syane 74 propose à ses adhérents d'adhérer à un groupement de commandes de façon à obtenir les meilleures conditions, groupement dont le Syane 74 sera le coordonnateur au vu de son expérience.

Le maire propose donc au conseil municipal

- d'approuver les dispositions de la convention correspondante
- de l'autoriser à signer l'acte d'adhésion à la constitution de ce groupement de commandes.
- de donner mandat au Syane 74 pour mener à bien ce dossier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** les dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes et de services associés coordonnée par le Syane 74 selon sa délibération du 21 novembre 2014.

**AUTORISE** le maire à signer l'acte d'adhésion à la constitution de ce groupement de commandes, à prendre toutes les mesures d'exécution de cette délibération et à donner mandat au Syane 74 pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises. (DCE)

**ACCEPTE** les termes de la convention et notamment la participation financière (article 7)

### **IV/Acquisition de la parcelle 1318 à l'OPH 74**

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune acquiert à l'office public de l'habitat de Haute Savoie la parcelle 1318 d'une contenance de 1 283 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 1 €. (valeur vénale 96 225 €)

Le 14 février 2014, à la demande de l'OPH 74, il avait adressé un courrier par lequel il s'engageait à ce que la commune fasse son affaire des aménagements éventuels et le relevait de cette charge.

A ce jour, et afin de signer l'acte de vente, l'OPH demande à la commune de délibérer afin de confirmer ce courrier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de se substituer à l'OPH 74 dans l'exécution de l'obligation d'aménager les servitudes mentionnées dans l'acte de vente du 15 décembre 2000 et de le décharger de toutes conséquences liées à cette substitution.

**AUTORISE** le maire à signer l'acte correspondant

**V/ Majoration de la part communale de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale**

Le maire rappelle que la loi de finances rectificative pour 2014 permet aux conseils municipaux des communes classées dans les zones dites tendues (premier alinéa de l'article 232 du code général des impôts), de majorer de 20 % la part communale de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale (résidences secondaires).

Excenevex étant située dans l'agglomération de Thonon zone tendue, il propose au conseil municipal de délibérer en ce sens, de façon à compenser en partie la diminution des dotations de l'Etat, en application de l'article 1407 ter du code général des impôts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de majorer de 20 % la taxe des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

**VI/ Avenants aux travaux d'aménagement de la véloroute sud lémanique**

Le maire explique au conseil municipal que depuis le démarrage des travaux de la véloroute sud lémanique, divers changements ont eu lieu, nécessités par des éléments techniques non prévisibles et par diverses demandes de riverains dont la propriété a subi des dommages dus aux travaux.

Ainsi, le maître d'oeuvre, Egis France, a évalué les travaux supplémentaires à 124 784,73 € HT et l'augmentation de ses honoraires à 5 752,50 € HT

Le montant du marché initial des travaux passe donc de 1 793 463, 85 € HT à 1 918 248,58 € HT (soit 6,95 %) et le contrat de maîtrise d'oeuvre passe de 98 321,50 € HT à 104 321,50 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** le maire à signer

-l'avenant n° 1 au marché de travaux initial avec la société Colas RAA-Perrier 74, passant de 1 793 463, 85 € HT à 1 918 248,58 € HT (soit 6,95 %)

-l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'oeuvre initiale avec la société Egis France, passant de 98 231,50 € HT à 104 074, 50 € HT (soit 5,85 %)

**VII/Convention d'objectifs de l'office de tourisme d'Excenevex**

*Cette délibération annule et remplace celle du 20 juin 2014*

Le maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré en juin 2014 pour valider la reconduction de la convention d'objectifs liant la commune et l'office de tourisme et l'autoriser à renouveler son classement en office une étoile auprès de la préfecture.

Les informations reçues en mairie concernant la réforme territoriale évoluant sans cesse, il a semblé loisible d'attendre que les textes préparés par les parlementaires sur la base du projet du gouvernement et mettant en relief les liens entre les offices et les collectivités territoriales soient plus lisibles.

A ce sujet, l'union départementale des offices de tourisme/syndicats d'initiative de Haute-Savoie a organisé une rencontre le 5 décembre 2014 à Saint-Pierre en Faucigny entre ses membres et les communes dont ils dépendent.

La réforme territoriale, les démarches qualité des OT et les actions pour la qualité des hébergements touristiques ont été principalement abordées, avant de laisser place à un débat.

La mise à jour des conventions d'objectifs liant les communes et leur office de tourisme a ainsi fait l'objet d'une présentation circonstanciée.

En conséquence, la convention liant la commune d'Excenevex à son office de tourisme, établie le 28 novembre 2002, renouvelée en 2008 et ayant fait l'objet d'avenants annuels pour le versement de la subvention de fonctionnement dès lors qu'elle dépasse 23 000 €, devait être rédigée en tenant compte des éléments obtenus lors de cette réunion.

Le projet a été adressé pour avis au bureau de l'office de tourisme ainsi qu'à la municipalité le 30 janvier, et est distribué ce jour aux élus.

C'est sur la base de ce document remodelant profondément la version de 2002 et annoté par le bureau de l'office de tourisme, que le dossier de demande de classement de l'office de tourisme sera déposé à la préfecture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de renouveler la convention d'objectifs liant la commune et l'office de tourisme tel que le projet présenté.

**AUTORISE** le maire à renouveler le dossier de classement de l'office de tourisme auprès de la préfecture

## **VIII/ Urbanisme**

### 1/ Déclarations d'intention d'aliéner

-Monsieur et Madame MASSANES Fabrice Parcelles D4, 5 6 729 et 739 Chevilly

-LES TERRASSES DU LEMAN – Monsieur NADAL Stéphane Lot 35 de la propriété A 1447 un appartement (21,72 m2) et une cave Rue Verdaine

-MOGUET Yoann et MOGUET Mickaël Propriété cadastrée A 1396 Domaine de la Chênaie

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption

### 3/ Permis de construire accordés

-PC JAILLET David et Virginie, sc ARTIS, villa individuelle et garage, Chevilly

-PC ICADE PROMOTION, construction d'un logement collectif de 33 logements , Rue de la Fontaine

-PC DELEVAUX Thierry, réhabilitation d'un hangar pour bateaux et machines agricoles, Bellevue

### 4/ Déclarations préalables accordées

-CRESPO Philippe, portail, Les Platires

-CHAMOT Luce, piscine, Chevilly

-PIRONNET David, clôture et portail, Chevilly

-GERDIL Laurent, réfection toiture et façades, Chevilly

### 5/ Déclaration préalable refusée :

-MARGUET Philippe, agrandissement d'une habitation légère de loisirs, Les Crottes

### 6/ Retrait déclaration préalable,

-ROYER Julien, abri de jardin, Chevilly

## **IX/ Mise à disposition des salles municipales pour les élections départementales**

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Chrystelle Beurrier, intéressée à l'affaire ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

**DECIDE** de mettre à disposition gratuitement les salles communales aux candidats aux élections départementales pour leurs éventuelles réunions électorales.

## **X/ Aide exceptionnelle à Cynemajeunes**

Le maire explique au conseil que cette association en charge du contrat enfance jeunesse (sorte de centre aéré), a mis en place diverses activités supplémentaires, le tout concernant au total 68 inscriptions pour 442 journées d'activités) et a été chargée de l'organisation des animations de la réforme des rythmes scolaires.

Pour y parvenir, elle a dû acquérir différents équipements non prévus dans son budget initial.

Lors d'une réunion en présence des délégués des 5 communes, le président a sollicité une aide exceptionnelle aux communes membres

Chens-sur Léman, 10 540 €, Yvoire 5 874 €, Nernier 2 419 €, Messery 10 540 €, Excenevex 5 529,34 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle à Cynemajeunes de 5 529,34 €

## **VII/ Questions diverses**

### 1/ Josiane Mouchet

-rappelle que le concert « Cordes et voix magiques d'Ukraine » a lieu le samedi 14 mars, 20h30 à l'église.

-informe le conseil que le comité intercommunal d'aide sociale (CIAS) envisage de mettre en place des séances de cinéma à Douvaine l'après-midi au profit des personnes âgées. Une enquête est en cours afin de préciser la demande.

### 2/ le maire

-informe le conseil que Patrice Charrière a réalisé une série d'itinéraires de promenade et a identifié les passages délicats nécessitant des travaux d'aménagement, notamment l'écoulement d'eaux stagnantes. Il se met à disposition avec quelques amateurs de marche pour aider les services techniques à les réaliser.

La commission « environnement » le recevra afin d'y apporter la suite nécessaire.

-fait part de la réponse négative à la candidature d'Excenevex à l'obtention du label « Pavillon Bleu », au motif que la qualité des eaux de baignade doit être irréprochable quatre années consécutives.

Le jury émet cependant plusieurs encouragements pour la politique volontairement qualitative de la commune dans le domaine de l'environnement, de la sécurité et du service rendu aux usagers, notamment les personnes à mobilité restreinte.

### 3/ Calendrier des réunions de mars

Lundi 2, 9h, mairie, commission « vie associative »

Judi 5 mars, 19h, commission « tourisme, environnement, embellissement »

Lundi 9 mars, 19h, mairie, commission « finances et personnel »

Judi 12 mars, 19h, mairie, commission « voirie, bâtiments, patrimoine »

Lundi 16, 19h, mairie, conseil municipal, vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2014, préparation des budgets primitifs 2015  
Dimanche 22, de 8h à 18h, premier tour des élections départementales  
Dimanche 29, de 8h à 18h, second tour  
Lundi 30, 19h, mairie, conseil municipal, vote des budgets primitifs 2015

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 21h15

Le secrétaire de séance  
Philippe Delerce

le maire  
Pierre Fillon

J-F Tanghe, conseil municipal 16 février 2015